



## Délibération n°2016.00080

Urbanisme - révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - approbation

Séance du 27 septembre 2016

---

**Département de la Seine et Marne**

**Arrondissement de Meaux**

**Canton de Mitry-Mory**

**Nombre de Conseillers Municipaux**

en exercice : 33

présents : 22

absents excusés représentés : 10

absent excusé non représenté : 1

---

L'an deux mille seize, le 27 septembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 21 septembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

**PRESENTS :**

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, Mme Naima BOUADLA, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

**ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :**

M. Benoît PENEZ donne pouvoir à M. Farid DJABALI, M. Luc MARION donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Dominique MANIERE donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Gérard GAUTHIER

**ABSENT EXCUSÉ NON REPRESENTÉ :**

Mme Isabelle PEREIRA

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sylvain BERNARD**

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

## Délibération n° 2016.00080

### Urbanisme - révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - approbation

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Marianne MARGATE, Adjointe au Maire, déléguée à l'aménagement du territoire, au développement durable et aux transports ainsi qu'au droit des femmes,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-34, L. 153-11 et suivants et R.153-21,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2015.00128 en date du 19/11/2015 prescrivant la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2016.00022 en date du 11/02/2016, arrêtant le projet de révision allégée n° 1 du PLU et tirant le bilan de la concertation,

Vu les avis émis par les personnes consultées conformément au code de l'urbanisme et recueillis au cours de la réunion d'examen conjoint du 17/03/2016,

Vu l'avis sans observation émis par le Département de Seine-et-Marne le 17/03/2016,

Vu la décision du Préfet de Seine-et-Marne n° 77-003-2016 en date du 21/03/2016 dispensant la révision allégée d'une évaluation environnementale,

Vu les résultats de l'enquête publique s'étant déroulée du 02/05/2016 au 01/06/2016,

Vu le rapport et les conclusions ayant conduit à un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 01/07/2016,

Considérant que les avis des personnes publiques associées et consultées ainsi que les observations consignées lors de l'enquête ne justifient pas de modifications à apporter au projet arrêté de révision allégée n° du PLU,

Considérant que le projet de révision allégée n° 1 du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement, du cadre de vie, de l'espace public et du développement durable du 15 septembre 2016,

#### DELIBERE

SUFFRAGES EXPRIMES :	25
POUR :	<p><b>25 dont 7 par mandat</b></p> <p>Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naïma BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Madame Josiane MARCOUD, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE</p>

**ABSTENTIONS :****7 dont 3 par mandat**

Monsieur Gérard GAUTHIER, Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

**APPROUVE** la révision allégée n° 1 du PLU conformément au dossier annexé à la présente.

**DIT** que conformément aux dispositions de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie pendant un mois ;
- d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département ;
- d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

**DIT** que le dossier approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie de Mitry-Mory, Direction de l'aménagement et du développement durable, 11-13 rue Paul Vaillant Couturier, aux jours et heures d'ouverture au public.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,

Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

